

Rappels des risques :**Danger pour la santé**

- H226 – Liquide et vapeurs inflammables
- H332 – Nocif par inhalation
- H361d – Susceptible de nuire au fœtus
- H372- Risque avéré d'effets graves pour les organes (appareil auditif)

Objet

Consigne à respecter lors de présence de styrène dans l'air ambiant

Locaux impactés

Tous locaux sur un bateau en construction

EPI

- Masque type 4255 ou 4279
- Protections auditives disponibles sur soi
- Lunette de protection étanche

Pré-requis

- Protections collectives
 - Aspiration à la source (dispositif type sécurus, P4Z)
 - Aspiration des vapeurs résiduelles par hotte aspirante
 - Levée de risque par détecteur mobile de styrène
 - Travaux interdits aux femmes enceintes (affichage spécifique)
- Protection individuelle
 - Information au port du masque pour tous les intervenants

Information sur la VLEP (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle)

- VME (Valeur Moyenne d'Exposition) = 23,3 ppm sur 8h
- VLTC (Valeur Limite d'exposition à Court Terme- sur 15 min max) = 46,6 ppm
- Concentration de saturation dans l'air : 25,6 g /m³

MO-ACD-019

Gestion du dégagement de styrène

Avant l'intervention

- Effectuer une viabilité de l'air avant d'entrée dans le local (SECURITAS)
- Ronde périodique toutes les 30 minutes si valeur > 1
 - Si V entre 1 et 23,3 ppm : port du masque à cartouche type A
 - Si V > 23,3 ppm : arrêt des travaux jusqu'à V < 23,3 ppm

Pendant l'intervention

- Rondes périodiques de l'agent SECURITAS pendant les travaux
- Arrêt des travaux ou port du masque selon la situation

En cas de dégagement, quitter le poste de travail et se rendre au bureau travaux

Après l'intervention Effectuer une mesure de dérisquage afin de confirmer l'absence de styrène dans l'air ambiant (SECURITAS)

Entrée en vigueur Ces dispositions sont applicables dès la date du visa approbateur

Rédacteur :
Manager de
Prévention

Vérificateur :
Conseiller de Prévention
Visa ACQUIS

Approbation
DHSE

Date : 29/09/2022
VISA : ACQUIS
Original à SM/HSE